

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 53 (1917)
Heft: 38

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

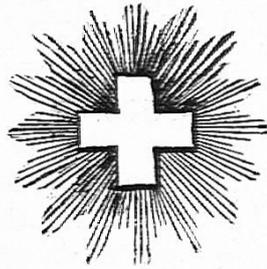
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LIII^{me} ANNÉE

N^o 38
Série B



LAUSANNE

22 septembre 1917

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Société pédagogique de la Suisse romande. — Chronique vaudoise. — Chronique genevoise. — Chronique neuchâteloise. — Chronique jurassienne. — PARTIE PRATIQUE : Histoire biblique. — Rédaction-Composition. — Comptabilité. — Enseignement expérimental de l'agriculture à l'école primaire. — L'expérimentation scientifique à l'école primaire. — Le dessin à l'école primaire. — Gymnastique.*

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Bureau du Comité Central.

Neuchâtel, 6 septembre 1917.

Aux membres du Comité central de la Société pédagogique
de la Suisse romande.

Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Dans deux séances, tenues en juin et en juillet 1917, le Bureau s'est occupé de la question du Congrès.

D'après les nouveaux statuts votés à Lausanne en 1914, l'assemblée générale de la Société pédagogique de la Suisse romande a lieu tous les quatre ans. L'échéance tombe donc sur 1918 et c'est au tour de Neuchâtel à recevoir les collègues romands. Dans les circonstances actuelles, pouvons-nous et convient-il d'organiser le Congrès ? C'est ce que le Bureau par la présente circulaire vient demander au Comité Central, organe directeur de la Société (art. 8 des statuts) qui, seul, peut trancher souverainement cette question.

Le Bureau, après avoir entendu les présidents des associations cantonales dans le but de connaître les opinions respectives des diverses sections, se permet d'exprimer un préavis au Comité Central. Ce préavis, résultant de l'unanimité des opinions émises, est de surseoir à l'organisation du Congrès jusqu'à l'après guerre.

Nous justifions notre manière de voir par les raisons suivantes :

1^o *Difficultés actuelles d'obtenir les subventions fédérale, cantonale et communale, argument capital qui n'a pas besoin d'être développé.*

2^o *Participation forcément restreinte.*

Les membres du Corps enseignant primaire qui reçoivent ou recevront des

allocations supplémentaires de traitement pour cherté de vie s'abstiendraient en grand nombre d'y participer. D'autre part, les Compagnies de chemins de fer ont augmenté les billets d'aller et retour de 40 % depuis deux ans et font prévoir une augmentation nouvelle, les anciens privilèges de transport d'association étant totalement supprimés. Or, un Congrès doit être... un Congrès, c'est-à-dire une belle manifestation d'ensemble, où tous les pédagogues romands se retrouvent fraternellement pour discuter méthodes et intérêts. Une participation nombreuse peut seule en permettre la réussite.

3° *Renchérissement des vivres entraînant l'augmentation de la carte de fête.*

4° *Difficulté de voyager.*

L'horaire réduit qui sera mis en vigueur le 15 octobre 1917 ne permettra, pour beaucoup de collègues, l'accès de Neuchâtel qu'après un long voyage. Comme cet horaire est en corrélation avec la nouvelle convention concernant les charbons qui prendra fin en mars ou avril 1918, toute la question sera traitée à nouveau à cette époque. De notables réductions sont encore à prévoir.

5° Dans nos populations, nos Congrès où l'on travaille sont considérés, bien à tort, comme des fêtes. L'opinion publique pourrait juger sévèrement une corporation plus soumise à critique qu'une autre, qui voudrait vivre de sa vie normale et régulière alors qu'autour d'elle tout est restreint, suspendu ou supprimé,

Tels sont les motifs sérieux qui justifient notre proposition de renvoi. Soyez sûrs, Mesdames et Messieurs, que ce n'est pas de gaité de cœur que le Bureau envisage le renvoi de nos assises romandes appréciées par tous et attendues longtemps à l'avance; c'est la force des choses qui nous y contraint.

Nous vous rappelons, en outre, que le cas de renvoi a été prévu puisque l'article 5 de notre règlement spécifie : *Dans la règle*, la Société se réunit tous les quatre ans en assemblée générale. Le Comité Central resterait ainsi dans la légalité.

Nous attendons votre décision en vous rappelant que l'éventualité du renvoi ne supprime nullement la séance statutaire du Comité Central, qui aura lieu en automne 1918.

Questions à traiter pour le prochain Congrès.

Le Bureau rappelle à votre bienveillante attention les deux questions qui sont mises à l'étude des sections :

1° Examen critique des tendances de l'enseignement primaire actuel.

2° De l'équivalence des brevets pédagogiques dans la Suisse romande.

Pour le premier de ces points, Messieurs les rapporteurs liront certainement avec intérêt l'article de M. Briod paru dans *l'Éducateur* du 18 août 1917.

Envoi des rapports jusqu'au 1^{er} février 1918.

Veillez croire, Mesdames et Messieurs, à l'expression de nos sentiments bien dévoués.

Pour le Bureau de la Romande :

Le Secrétaire :
WERNER BRANDT.

Le Président :
FRITZ HOFFMANN.

CHRONIQUE VAUDOISE

Assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise.

Réunion administrative. — Pour remplacer son Congrès triennal, impossible

à organiser dans les circonstances actuelles, la S. P. V. a tenu, le samedi 15 septembre, à Lausanne, une assemblée générale, avec l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Comité sur l'exercice 1914-1917.
2. Revision des statuts. Propositions de Lausanne et de Vevey.
3. Caisse invalidité. Rapporteur : M. J. Gindroz.
4. Question de l'*Educateur*. Rapporteur : M. A. Roulier.
5. Propositions individuelles.
6. Election du Comité cantonal.

Environ 700 membres sont présents à l'assemblée. Après l'audition d'un chœur exécuté par un groupe du corps enseignant lausannois, sous la direction de M. P. Cosandey, M. E. Visinand, président de la S. P. V., ouvre la séance ; il rappelle la mémoire de deux fidèles membres de notre Société : M. Beausire, chef du Service de l'Instruction, et M. Hermenjat, ancien président de la S. P. V. ; il salue nos invités, puis lit un beau rapport sur l'activité de la Société et de son Comité. Il nous renseigne sur le nombre des membres de la S. P. V., l'état de la caisse, mentionne l'œuvre des Secours aux prisonniers de guerre ; après quelques mots sur la vie intérieure de la Société, il résume ce qui a été fait pour améliorer la situation du corps enseignant : question de l'immatriculation des instituteurs à l'Université, augmentation des pensions de retraite, allocations pour renchérissement de la vie. Il nous donne le préavis du Comité sur quelques-uns des objets inscrits à l'ordre du jour, et termine par un vibrant appel à l'union de tous les membres de la S. P. V. L'éloquent discours de M. Visinand est chaleureusement applaudi, et le rapport du Comité est admis, à l'unanimité.

Les modifications que la section de Lausanne proposait d'apporter aux articles 11-17 et 22 des statuts donnent lieu à une assez longue discussion et finissent par être repoussées ; par contre, l'Assemblée vote, sur la proposition de la section de Lavaux, la suppression de l'article 22. L'article 14, dont la section de Vevey demandait la revision, est maintenu dans sa forme actuelle. A la demande du Comité, l'article 8 est modifié, afin de permettre à une section de se scinder en deux sous-sections.

L'Assemblée discute ensuite les conclusions du rapport présenté par M. Jules Gindroz, au nom de la commission chargée d'étudier le Projet de statuts et le règlement de la Caisse de secours et d'invalidité élaboré par le Comité cantonal. La plupart des articles du projet sont adoptés sans modifications. L'article 5, sur la proposition de M. Chapuis, reçoit la forme suivante : « Le Comité de la S. P. V. peut désigner un gérant-administrateur agréé par l'Assemblée des délégués. Celui-ci est nommé pour trois ans et rééligible. » L'article 6, instituant une commission de trois membres chargée d'examiner les comptes de la caisse de secours, donne du mal à l'assemblée ; on finit par admettre le principe de la non rééligibilité de cette commission.

La dernière partie de l'article 7 est modifiée comme suit : « Le gérant recevra une allocation dont le montant est fixé par l'Assemblée générale. » Mlle Friedli fait admettre pour l'article 14 un amendement assurant au sociétaire qui perd son traitement après six mois de maladie une allocation qui sera fixée en tenant compte de sa situation financière et de ses charges de famille.

Le projet de statuts est ensuite définitivement adopté pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1918.

Le plan de réorganisation de l'*Educateur* fait l'objet d'un rapport de M. A. Roulier. Au début de la discussion, fort courte, M. E. Briod, rédacteur en chef de l'*Educateur*, donne quelques explications au sujet de certains vœux formulés, puis les conclusions de M. Roulier sont adoptées en bloc, sous les réserves formulées par M. Briod; l'assemblée exprime à M. Briod sa reconnaissance pour l'activité et l'esprit d'initiative qu'il déploie en faveur de notre journal et l'encourage à persévérer dans la voie qu'il s'est proposé de suivre ¹.

Aux propositions individuelles, le Comité demande l'autorisation d'affilier la S. P. V. à la ligue des fonctionnaires, employés et ouvriers à traitement fixe, ce qui est admis à l'unanimité. M. O. Jan, présente et fait voter la résolution suivante: « L'Assemblée de la S. P. V., réunie à Lausanne le 15 septembre 1917, vu le renchérissement considérable de la vie qui s'est produit depuis le jour où le Grand Conseil a voté des allocations à une partie du corps enseignant, vu l'insuffisance notoire des ressources qui en est résulté pour ce dernier, invite le Comité cantonal à agir sans tarder auprès des autorités cantonales pour obtenir une amélioration suffisante des traitements du corps enseignant à tous ses degrés, en tenant compte des charges de famille. »

M. Merminod désire des précisions et propose que le Comité soutienne une demande d'allocation de fr. 400 pour les instituteurs et institutrices célibataires, plus fr. 100 par ménage, et fr. 75 par enfant. M. Moudon demande que des démarches soient faites, afin d'obtenir l'augmentation des traitements souvent dérisoires des dépositaires des fournitures scolaires. Il proteste contre la pression qui s'exerce parfois sur des candidats à un poste d'instituteur, afin qu'ils acceptent les fonctions de chantre à l'église. Il souhaite la formation prochaine d'une ligue des directeurs de sociétés de chants, afin que leur travail soit rétribué à sa valeur, ce qui n'est pas le cas actuellement, surtout à la campagne. Enfin, il demande la suppression des notes de conduite et de travail que les Commissions scolaires assignent au personnel enseignant dans les tableaux d'examen.

La séance, ouverte à 9 h. $\frac{1}{4}$, n'a été levée qu'à 1 h. $\frac{1}{2}$.

Le banquet. — Un dîner en commun réunissant un assez grand nombre de participants fut servi dans la coquette salle des XXII Cantons, au Buffet de la gare. Au dessert, M. Fankhauser, président du Comité lausannois d'organisation, salua la présence des invités et remercia les représentants des autorités cantonales et communales de l'intérêt qu'elles témoignent aux travaux de la S. P. V. Sous la direction entraînant de M. Jean Tissot, major de table, la série des discours est ouverte ensuite par M. Jules Savary, directeur des Ecoles normales, qui tient à rappeler combien sont utiles et touchants les rapports d'amitié et de reconnaissance qui unissent les instituteurs à l'établissement qui les a formés. Il porte ensuite un éloquent toast à la patrie suisse, à qui nous devons d'autant plus d'affection et de sollicitude qu'elle est pour nous aujourd'hui comme une

¹ *Note de la Rédaction.* Le devoir de fournir des informations exactes ne nous permet pas de « censurer » ce passage du compte rendu de notre correspondant. Mais nous sommes heureux d'en prendre occasion pour assurer de notre gratitude émue tous ceux qui nous ont donné, le 15 septembre, de si précieux encouragements.

mère souffrante dont l'union de ses enfants peut seule assurer la guérison.

M. *Ernest Visinand*, président sortant de charge, proclame les résultats du scrutin d'élection du nouveau Comité, résultats que nous donnons plus loin, et prend congé de ses mandataires, au nom du Comité sortant de charge, dans une allocution où il met tout son cœur. L'ovation prolongée qui accueille sa chaleureuse péroraison, a démontré mieux que des paroles à ceux qui, pendant trois années d'une période critique entre toutes, ont su, à travers de nombreux écueils, mener à bon port la barque de la S. P. V., combien grande est la reconnaissance et l'affection que leurs collègues leur portent à tous.

M. le conseiller d'Etat *Dubuis*, chargé depuis peu du Département de l'Instruction publique, a tenu à venir prendre contact avec le corps enseignant primaire vaudois. Il en connaît le dévouement et rappelle que, peu de jours avant la guerre, les instituteurs romands discutaient à Lausanne la question de l'éducation civique; ce faisant, ils ont pris une initiative qui leur a fait honneur et dont les événements ont démontré la cruelle nécessité. Aussi bien tient-il à les assurer de toute la sollicitude des autorités: sollicitude dans le domaine matériel, qui, espère-t-il, se traduira par des marques tangibles; sollicitude dans le domaine pédagogique aussi, puisqu'une révision de plusieurs manuels en usage vient d'être entreprise pour faire droit aux vœux du corps enseignant.

M. *Ch. Burnier*, directeur des Ecoles de Lausanne, se félicite de ce que la Société pédagogique vaudoise soit l'un des corps par lesquels s'affirme le mieux notre esprit cantonal et ce patriotisme local sans lequel il n'est pas de véritable patriotisme suisse. A propos des discussions dans lesquelles certaines divergences de vues se sont manifestées entre la majorité du corps enseignant et une forte minorité d'institutrices, M. Burnier relate une expérience bien amusante: à l'occasion des vacances qui se sont produites récemment dans le corps inspectoral communal, il avait eu l'idée d'appeler une dame à l'un des postes à repourvoir. Une enquête faite auprès d'un certain nombre d'institutrices l'en dissuada: celles-ci, craignant la trop grande sévérité d'une inspectrice, déclarèrent préférer de beaucoup un inspecteur!

M. *Fritz Hoffmann*, qui préside à la fois la Société pédagogique neuchâteloise et la Romande, a un double message à nous apporter: c'est d'abord le message d'amitié et de fraternité du corps enseignant neuchâtelois, dont il vient de quitter une notable fraction réunie à Champ-du-Moulin; c'est ensuite le salut du Bureau romand qui, avec les sections genevoise, neuchâteloise et jurassienne, voit dans la S. P. V. le cœur de l'association romande, la section centrale de la bonne marche de laquelle dépend celle de l'ensemble. Puissent nos amis de Fribourg et du Valais ne pas tarder davantage de se joindre à nous, s'écrie M. Hoffmann, et puisse notre société grouper bientôt tous les instituteurs romands et toutes les institutrices romandes sous son drapeau!»

M. le prof. *Ed. Claparède*, président de la Société pédagogique genevoise, se réjouit de la vie débordante que manifeste la S. P. V. Il se demande si la configuration géologique de nos cantons n'aurait pas changé, si Vaud ne serait pas fondé maintenant sur la chaux vive, et si Genève n'aurait pas glissé sur la molasse. Il conclut en nous apportant de la part de nos amis genevois de pré-

cieuses paroles d'amitié, que vient confirmer un télégramme de M. Gaudin, président de l'Union des instituteurs genevois.

M. *Baumgartner*, président de la Société pédagogique jurassienne, rappelle combien la vie de la section qu'il préside est entravée par la mobilisation et l'occupation des frontières. Il n'en est que plus heureux d'apporter aux Vaudois le salut du Jura. Il félicite les institutrices vaudoises de leur esprit civique et leur porte son toast.

On entend encore M. *Graf*, qui adresse aux instituteurs mobilisés un salut auquel l'assemblée s'associe; M. *Panchaud*, député à Lonay, ancien instituteur, qui désire assurer ses anciens collègues de ses sentiments de confraternité et rend au Comité sortant de charge un hommage bien mérité; Mlle *Friedli*, qui remercie M. Baumgartner et applique aux circonstances dans lesquelles se trouve le corps enseignant de belles strophes d'Eug. Rambert dont elle donne lecture; enfin de charmantes productions humoristiques de MM. *Fallet* et *Devenoge*.

Il était près de 6 h. quand s'est terminée cette mémorable réunion.

Résultats de l'élection du nouveau Comité. — Sont élus: M. Albert Roulier, à la Rippe, 363 voix; Mlle Rosalie Baudat, aux Tuileries de Grandson, 272; M. Jules Gindroz, à Avenches, 213; Mme Moennoz-Pidoux, à Lausanne, 204; M. Albert Rochat, à Cully, 198.

E. BOVAY.

CHRONIQUE GENEVOISE

Rapport sur la marche des écoles primaires. (Suite.)

Le *Service médical des écoles*, rattaché dès le 1^{er} janvier 1916 au Département de l'Instruction publique, a vu ses compétences et son organisation réglées par le Grand Conseil dans la loi du 19 février. Au mois de juin, cette autorité a décidé de réparer et de transformer le bâtiment sis rue Calvin, 11, qui sera dorénavant entièrement consacré au service médical des écoles et à ses dépendances.

L'état sanitaire des écoliers a été, en général, bon. Aucune école n'a dû être fermée complètement pour cause de maladies contagieuses; des classes isolées ont été seules fermées quelque temps et désinfectées; les mesures prises en temps utile ont toujours empêché l'éclosion d'épidémies.

Le nombre des décès dus à la tuberculose chez les enfants en âge de scolarité obligatoire est très faible. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas lutter contre cette maladie, surtout en fortifiant les enfants chétifs qui seraient sans cela des candidats futurs. C'est dans ce but qu'il importe de développer les écoles en plein air, les colonies de vacances, les classes gardiennes à la campagne, les séjours à la campagne et à la montagne, les cuisines scolaires, les bains d'air et de soleil dans la banlieue, les sociétés de gymnastique et de sport rationnel. Le Service médical des écoles a la tâche de surveiller, de trier les candidats à ces diverses œuvres et de trouver pour chacun le remède le plus favorable. Deux nouvelles écoles en plein air ont été créées en 1916, l'une au parc des Eaux-Vives, l'autre à Varembe, résultat réjouissant, mais trop modeste encore, puisque 150 enfants en profitent, alors qu'il y a au moins trois fois autant de candidats qui voudraient être admis. C'est avec plaisir que chaque année nous voyons répandre dans notre population les idées d'hygiène et disparaître les anciens préjugés contre le soleil,

l'air, l'eau comme agents thérapeutiques ; le Service médical a, dans cette question, un rôle important et capital à jouer, si, comme l'a dit un médecin de la Suisse romande : « la lutte contre la tuberculose est à l'école ». (A suivre.)

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Allocations de renchérissement au Corps enseignant primaire. — A la suite de la requête présentée par le Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise (publiée précédemment par *l'Éducateur*) le Conseil d'Etat avait convoqué à Neuchâtel, le 6 courant, des délégués des Conseils communaux et des Commissions scolaires du canton afin d'examiner avec eux la question d'une allocation extraordinaire de renchérissement de la vie au corps enseignant primaire et celle de la revision des traitements.

Cette assemblée, très nombreuse, était présidée par M. le conseiller d'Etat Ed. Quartier-la-Tente, chef du Département de l'Instruction publique qui, avec M. Alfred Clottu, chef du Département des Finances, représentait le gouvernement.

Une longue et intéressante discussion se produisit au cours de laquelle il fut reconnu, sans beaucoup de peine, cela se conçoit aisément, que les traitements du corps enseignant primaire sont absolument insuffisants et qu'une sérieuse amélioration s'impose à brève échéance. On a même été d'accord pour reconnaître qu'un traitement initial minimum de fr. 2400 pour un instituteur n'aurait rien d'excessif. Souhaitons qu'avec l'année 1918 ce chiffre devienne la réalité (actuellement fr. 1800, et villes fr. 2000 et fr. 2100, chiffres fixés par la loi).

A une grande majorité, et quoique les chiffres proposés fussent énergiquement combattus, comme trop élevés, par deux ou trois représentants de communes rurales et cela pour des raisons financières, les projets d'allocations suivants furent adoptés :

Institutrices : Fr. 400 (on a tenu compte du fait que le traitement de Mmes les institutrices, à l'exception de Neuchâtel-Ville a été élevé de fr. 300 dès le 1^{er} janvier 1917).

Instituteurs célibataires : Fr. 200.

Instituteurs mariés : Fr. 300, plus fr. 50 par enfant au-dessous de 18 ans.

Pour donner force de lois à ces décisions, le Conseil d'Etat, usant des pouvoirs dont il dispose, prendra sans tarder un arrêté réglant sur ces bases la situation pour 1917, arrêté qui obligera *toutes* les communes du canton, sans exception, à accorder les allocations de renchérissement prévues, et *qui sont à la charge complète des communes*¹.

Enfin, pour l'année 1918, le Conseil d'Etat viendra, devant le Grand Conseil, avec des propositions de revision de la loi primaire, dans le sens d'une élévation des traitements initiaux.

Si les résultats obtenus ne sont pas absolument ceux que nous avions espérés, nous pouvons être cependant très contents que les démarches du Comité central de la Société pédagogique, et particulièrement celles de son infatigable et dévoué

¹ La promulgation de cet arrêté est maintenant chose faite. Nos félicitations à nos amis de Neuchâtel ! (Réd.).

président, M. Hoffmann, aient abouti à ce beau résultat. A lui et à ses collaborateurs, un bien sincère et cordial merci !

H. L. G.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Synode d'Ajoie. — Le synode des instituteurs d'Ajoie a eu lieu à Porrentruy, samedi 28 juillet, dans la salle de l'Emulation, sous la présidence de M. Beuclair, instituteur à Boncourt. Il a signalé la mort d'un bon collègue, M. Bourdin, instituteur à Réclère, et l'assemblée s'est levée en son honneur. La participation a été normale vu toujours les grandes abstentions, et la séance a débuté par une causerie de M. Jâmes Juillerat sur les « Vieilles chansons ». Puis passant de la théorie à la pratique, il a introduit tout un essaim de choristes qui ont exécuté à merveille plusieurs des meilleures chansons du vieux temps. Les acteurs étaient des demoiselles de la ville, M. Courbat, professeur, et le jeune M. R., tous possédant un splendide organe. Lorsqu'ils firent leur entrée dans les costumes du vieux temps, ils furent acclamés, mais ce fut mieux lorsqu'on les entendit rendre si naturellement ces vieux airs qui ont bercé les oreilles de nos grand'mères et arrière-grand-mères. Vraiment les acteurs sont entrés dans leur rôle et y ont mis la bonhomie, la naïveté, le laisser-aller que ces bonnes vieilles plaintes demandent. On a surtout applaudi frénétiquement *La courageuse aimante*, *Là-haut sur ces montagnes*, *Les Etius*, *Le soir quand tu venais chez nous*, *Jadine*, etc.

M. Piquerez, à Bonfol, a rapporté sur l'assurance-maladie, préconisée par la Société des instituteurs suisses, dans laquelle notre section est entrée un peu à l'aveuglette et sans espoir d'en tirer grand avantage : « le Lehrer-Verein » avec la caisse d'assurance doivent nous suffire. M. Piquerez nous a donné toutes sortes de détails sur diverses primes à payer pour obtenir de faibles indemnités par jour et, vu qu'il y a toujours des points obscurs dans le fonctionnement de cette société, n'a pas conseillé, ni déconseillé d'entrer dans cette caisse d'assurance. Aussi le vote a été négatif.

MM. Ferrier, Meusy et Borruat ont rapporté sur la revision du plan d'étude ; ils ont présenté des observations sur certaines matières du programme. Nous rendons hommage à leur travail, mais il y a trente ans et plus qu'on fait les mêmes remarques et qu'on change de méthodes et de manuels, sans que nos élèves actuels soient beaucoup plus avancés que leurs aînés. Qu'on supprime tels problèmes dans un livre de calcul, qu'on remplace telle matière par une autre, dans un livre de lecture, cela n'avance pas à grand'chose. On n'apprendra jamais à calculer aux enfants s'ils ne savent pas le livret et de même ils n'apprendront jamais l'orthographe, si on ne leur a pas appris la composition et la décomposition des mots. Même observation pour le changement de livres ; il n'y a jamais trop de matières dans un manuel. Qu'on laisse le maître libre de trier et de prendre ce qu'il juge à propos, mais qu'on ne revise pas trop souvent. Plusieurs collègues ont exprimé ces idées-là qui sont les nôtres.

M. Beuclair annonce que le Comité est à renouveler et propose qu'on le choisisse dans la Baroche. M. Poupon s'y oppose et demande qu'on attende l'établissement du chemin de fer de ceinture projeté avant la guerre. Il n'est pas écouté

et l'assemblée nomme MM. Mamie à Cornol, Poupon à Miécourt, Métille à Fre-giécourt, Chapuis à Courgenay, Rérat à Asuel, Mlles Piffaretti à Cornol et Christe à Alle.

M. Henry remercie M. Beuclair et l'ancien comité, puis à 12 1/2 heures l'assemblée est levée. Le Comité se constituera. A. POUPON.

PARTIE PRATIQUE

HISTOIRE BIBLIQUE

Degré inférieur.

Quelques institutrices expriment le désir de trouver dans le manuel d'histoire biblique, actuellement en élaboration, de nombreux récits très simples, semblables à ceux que nous donnons ci-dessous à titre exceptionnel. (*Réd.*)

1. Deux frères.

Rebecca eut deux fils : Esaü et Jacob. Esaü était roux et velu ; il aimait la chasse et la vie au grand air. Jacob était un homme tranquille qui restait sous la tente. Isaac aimait particulièrement Esaü, parce qu'il lui apportait du gibier, mais Rebecca préférait Jacob.

2. La faute de Jacob.

Un jour, Esaü revint des champs, fatigué et affamé. Jacob était en train de préparer un plat de lentilles. Esaü lui dit : « Donne-moi de ce plat. — Oui, dit Jacob, si tu m'abandonnes ton droit d'aînesse, tu en auras. » Esaü répliqua : « A quoi me sert ce droit ? Jevais mourir de faim. Je te le donne. » Alors Jacob le servit. Esaü mangea, but, puis se leva, s'en alla et oublia ce qu'il venait de faire.

3. Isaac bénit Jacob.

Isaac devint vieux et presque aveugle. Un jour, il appela Esaü et lui dit : « Va me chercher du gibier et je te bénirai avant de mourir. » Pendant qu'Esaü était à la chasse, Rebecca raconta à Jacob ce qui s'était passé et lui dit : « Va prendre deux chevreaux, j'en préparerai un plat pour ton père et il te bénira. » Puis la mère fit mettre à Jacob les vêtements de son frère, couvrit son cou et ses poignets de la peau des chevreaux et lui mit dans les mains le plat de viande.

Jacob arriva près d'Isaac et lui dit : « Je suis ton fils aîné, mange de mon gibier. » Isaac lui dit : « Tu en as déjà trouvé ? » — « Oui, répliqua Jacob, l'Eternel l'a fait venir devant moi. » Isaac s'assit, mangea, but, embrassa son fils et lui dit : « Que l'Eternel te bénisse dans tout ce que tu feras ! »

4. Les frères ennemis.

Jacob avait à peine quitté son père qu'Esaü revint de la chasse. Il alla présenter le gibier rôti à son père. Isaac fut vivement ému et dit : « Mais j'ai déjà donné ma bénédiction. Qui donc est venu avant toi ? » Esaü éleva la voix, pleura et dit : « Bénis-moi aussi, mon père. » Mais Isaac dit : « Tu es venu trop tard. Voici, tu seras soumis à ton frère, mais un jour tu seras libre. »

La fureur d'Esaü fut si grande qu'il disait tout bas : « Quand mon père sera mort, je tuerai Jacob. » Rebecca l'apprit et chercha à sauver son fils. C'est alors

qu'Isaac appela Jacob et lui dit : « Ne prends pas pour femme une Cananéenne, va chez ton oncle Laban et demande-lui une de ses filles. » Jacob partit. Rebecca fut ainsi punie de sa tromperie, car jamais elle ne revit son fils préféré.

A. D. et A. R.

RÉDACTION-COMPOSITION

PETITES SCÈNES PRISES DANS LA VIE DE L'ENFANT. (*Suite.*)

a) *Degré moyen.*

44. Comment faites-vous votre toilette le matin ?

SOMMAIRE : Aussitôt levé. — Le col de la chemise, les manches. — L'eau dans la cuvette ; serviette et savon. — Lavage à l'eau claire. — Visage essuyé ; les mains, les bras, les ongles. — Habillement terminé.

SUJET TRAITÉ : Le matin, aussitôt levé, je cours à la table de toilette. Je débou-tonne le col de ma chemise, je retrousse mes manches au-dessus du coude. J'emplis d'eau ma cuvette. J'y trempe un coin de ma serviette. Je la savonne et je me frotte vivement le visage, le cou, les oreilles. Je plonge de nouveau ma serviette dans l'eau. Je la serre entre mes doigts ; l'eau savonneuse s'en échappe, et je me lave à l'eau claire. Alors, je m'essuie avec la partie sèche de la serviette. Ensuite, je me savonne les mains, les bras, je les frotte jusqu'à ce qu'ils soient bien nets, puis je me cure les ongles. Ma toilette est terminée, j'achève de m'habiller.

45. Comment doit-on nettoyer son ardoise ?

Expliquer aux enfants que c'est malpropre et malsain de nettoyer l'ardoise avec la salive, et qu'il faut se servir d'une petite éponge ou d'un chiffon ; leur demander ensuite d'écrire ce que vous avez dit.

SOMMAIRE : Pourquoi ne faut-il pas nettoyer son ardoise avec sa salive ou se contenter de la frotter avec sa main ? — Comment doit-on nettoyer l'ardoise ?

b) *Degré supérieur.*

41. La querelle.

SOMMAIRE : Deux de vos camarades se sont querellés sur la route, en se rendant à l'école. Racontez la scène en indiquant ce qui l'a provoquée.

SUJET TRAITÉ : Après notre diner, nous nous rendons tranquillement à l'école, Jean, Pierre et moi. Comme nous sommes en avance, nous jouons aux billes sur la place du village. Jean joue mal et perd plusieurs billes de suite. Mais il n'accepte pas facilement sa défaite ; bientôt il prétend que Pierre ne joue pas loyalement et il prononce, puis répète le gros mot de « tricheur ». C'en est trop ; le rouge monte à la figure de l'insulté : « Tu vas me le payer ! » Et posant ses livres au pied d'un arbre, il s'avance les poings en avant sur Jean, qui ne cesse de crier : « Tricheur, tricheur ! » Je me sens impuissant à empêcher la bataille.

Tout à coup une heure sonne au clocher du collège. Nous arriverons en retard, si nous ne courons à toutes jambes. Les colères se calment. Nous ramassons en hâte billes et livres et, au pas de gymnastique, nous gagnons notre école.

42. Une punition.

SOMMAIRE : Pendant la classe, votre maître vous a puni. Indiquez pourquoi et le genre de la punition. — Sentiments et réflexions que vous a inspirés cette punition. — Bonnes résolutions.

COMPTABILITÉ

6. Note d'un négociant en gros.

M. Leresche, commerce de gros, a livré à M. Jacob Weber, épicier à Renens, le 8 août 1917, les marchandises ci-après, payables contre sa traite à 10 jours, avec 2 % d'escompte :

2 sacs de café pesant ensemble, brut, 125 kg. tare 2 % à fr. 240 les 100 kg. ;
 1 caisse de thé de 37 1/2 kg., tare 20 %, à fr. 5,50 le kg. ; 5 caisses de macaronis, de 35 kg. chacune, tare 8 %, à fr. 95 les 100 kg. ; 6 bidons de confitures, pesant chacun, brut pour net, 15 kg., à fr. 2,30 le kg. ; 4 tonneaux de savon noir, pesant brut 62 1/2 kg. chacun, tare 12 % à fr. 160 les 100 kg. ; 3 estagnons d'huile, brut pour net, de 24 kg. l'un, à fr. 2,50 le kg. ; 1 fût de pétrole, de 212 kg., tare 25 %, à fr. 28 les 100 kg.

N. B. — *Poids brut* : poids de la marchandise avec l'emballage.

Poids net : poids de la marchandise sans l'emballage.

Tare : poids de l'emballage.

Brut pour net : emballage vendu au même prix que la marchandise, mais restant la propriété de l'acheteur.

M. Jacob Weber, épicier à Renens, à Pierre Leresche. Doit

		<u>LAUSANNE, LE 8 AOUT 1917.</u>		<u>F. C.</u>	
Café, 2 sacs, pesant brut	125 kg.				
	tare 2 %	2,5 »			
	net	122,5 kg.	à fr. 2,40	294.—	
Thé, 1 caisse, pesant brut	37,5 kg.				
	tare 20 %	7,5 »			
	net	30 kg.	à fr. 5,50	165.—	
Macaronis, 5 caisses, brut	175 kg.				
	tare 8 %	14 »			
	net	161 kg.	à fr. 0,95	152.95	
Confitures, 6 bidons, brut pour net	90 kg.		à fr. 2,30	207.—	
Savon noir, 4 tonneaux, brut	250 kg.				
	tare 12 %	30 »			
	net	220 kg.	à fr. 1,60	352.—	
Huile, 3 estagnons, brut pour net	72 kg.		à fr. 2,50	180.—	
Pétrole, 1 fût, brut	212 kg.				
	tare 25 %	53 »			
	net	159 kg.	à fr. 0,28	44.52	
			Total	fr. 1395.47	
			Escompte 2 %	27.91	
			Net	<u>fr. 1367.56</u>	

Payable contre ma traite au 18 août 1917.

F. MEYER.

L'ENSEIGNEMENT EXPÉRIMENTAL DE L'AGRICULTURE
A L'ÉCOLE PRIMAIRE ¹

Les animaux de la ferme. (Suite).

Le cheval.

Observer les caractères anatomiques du cheval, particulièrement sa dentition et ses membres.

a) *Dentition.* Remarquer les fortes incisives — dont le degré d'usure permet de reconnaître l'âge de l'animal —, les canines, très petites chez le mâle, et qui manquent chez la femelle, les molaires, à large couronne, disposées pour broyer l'herbe; en avant des molaires, un large espace, la *barre*, où se place le mors.

b) *Membres.* Constater que le pied n'a qu'un doigt, complètement relevé, la dernière phalange — coiffée d'un sabot — reposant seule à terre. Remarquer la position du talon (que l'on confond souvent avec le genou) et celle du poignet (qui se trouve endommagé quand l'animal se « couronne »).

Races chevalines. Observer les diverses races de chevaux qu'on aura l'occasion de rencontrer, en remarquant qu'elles sont parfaitement adaptées aux divers besoins de l'homme; par exemple: le cheval boulonnais et le percheron, remarquables par leurs formes trapues, leurs membres puissants, et qui sont utilisés pour les travaux pénibles, les transports (camions, omnibus); le cheval de trait, à la fois fort et rustique, qui est résistant à la fatigue, et qui convient pour la culture; le cheval anglo-normand, qu'on observe dans les attelages de luxe; le pur sang arabe et le demi-sang, qui sont des chevaux de selle.

L'âne.

Remarquer les analogies de l'âne et du cheval (qui sont celles qu'on observe, en général, chez les espèces du même genre). Constater que l'âne est rustique, patient et sobre, bien adapté aux besoins de la petite culture: c'est le cheval du pauvre.

Le porc.

a) Observer l'organisation de l'animal, et plus spécialement sa dentition, adaptée à un régime omnivore; noter le grand développement des canines; remarquer des molaires analogues, les unes, à celles des carnivores, les autres, à celles des herbivores.

b) Examiner son pied: il a quatre doigts pourvus de sabots, et deux seulement, ceux du milieu, qui sont plus longs, posent à terre.

c) Noter deux qualités précieuses, qui rendent si avantageux l'élevage de l'animal: toute espèce de nourriture lui convient; aussi, il permet de tirer parti de déchets qui, sans lui, seraient perdus à la ferme (résidus de la laiterie, légumes et fruits avariés, etc.). D'autre part, de tous les animaux, c'est celui qui présente la plus grande aptitude à l'engraissement, et qui fournit la plus grande variété de produits utilisables. Pour ces deux raisons, c'est une bête merveilleuse.

Le logement des animaux de la ferme.

Visiter, dans une ferme modèle: l'étable, l'écurie et la porcherie. Remarquer que, dans ces locaux, les animaux trouvent des conditions favorables à leur existence, qu'ils y sont soustraits aux intempéries, et particulièrement aux

¹ Voir l'*Educateur*, numéros 4, 12, 14, 16, 18, 20, 28 et 30.

froids de l'hiver (se rappeler que, si une bête a froid, elle se porte mal et maigrit, ou mange davantage). Noter que le sol est cimenté, et par suite imperméable; qu'il présente des rigoles pour l'écoulement des urines, que les murs sont périodiquement blanchis à la chaux, et par conséquent désinfectés, que l'air et la lumière pénètrent partout abondamment, etc., en un mot, que les règles de l'hygiène s'appliquent aux locaux des animaux comme aux appartements du cultivateur : partout de l'ordre et de la propreté, ces deux facteurs importants du travail rémunérateur et de la santé.

(A suivre.)

PAUL CHAUVET.

L'EXPÉRIMENTATION SCIENTIFIQUE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

N° 8. L'eau de chaux et ses usages.

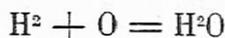
La combustion et la respiration sont des phénomènes identiques.

Le numéro de l'*Educateur* du 19 mai 1917 donnait dans l'expérimentation scientifique N° 5, le moyen de préparer de l'eau de chaux : « Vous en possédez ainsi une *solution claire* qui doit vous servir dans maintes expériences. »

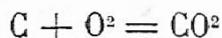
Sortez donc de l'armoire la bouteille d'eau de chaux (sans la secouer); prenez un bocal en verre, vide : un bocal à conserves est tout indiqué. Munissez-vous d'allumettes et d'une courte bougie. Fixez à celle-ci un fil de fer de manière à pouvoir la plonger dans le bocal et l'en retirer facilement. Prenez aussi un bout de tube de verre ou à défaut, un macaroni sec, ou encore, simplement un tuyau fait d'une feuille de papier enroulée.

Versez un peu d'eau de chaux dans le bocal, que vous boucherez avec la paume de la main. Secouez-le vivement, pendant un moment; l'eau reste *claire*. Pourquoi ? Parce que l'air qui y est contenu est encore pur.

Introduisez maintenant, dans le bocal, la bougie allumée, tenue par le fil de fer. Pendant la combustion, fermez l'ouverture avec un livre ou une feuille de papier. La flamme vacillera bientôt, diminuera et finira par s'éteindre. La combustion est devenue impossible dans le vase, pour deux raisons : 1° *diminution de l'oxygène comburant* : — 2° *présence de gaz carbonique* CO^2 , formé par la combustion. Faites observer en ce moment que de la vapeur d'eau H^2O , s'est condensée en buée contre les parois du verre. Cette eau provient de la combinaison de l'hydrogène, contenu dans la stéarine de la bougie, avec l'oxygène de l'air :



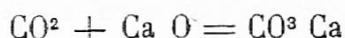
En brûlant, la bougie qui renferme aussi du charbon a fabriqué du gaz carbonique :



Comment démontrer sa présence ? Retirez rapidement la bougie, appliquez la main sur l'ouverture du vase et secouez-le à nouveau; l'eau se trouble complètement, elle devient blanche. Le gaz carbonique CO^2 s'est combiné à la chaux CaO .



De leur union est né du calcaire ou carbonate de calcium $\text{CO}^2 \text{ Ca}$, *insoluble*, lequel a troublé l'eau :



Comparez maintenant la respiration des êtres vivants à la combustion des feux : Videz le bocal, nettoyez et séchez-en l'intérieur. Versez-y, encore une fois, un peu d'eau de chaux. (Prenez garde pendant les manipulations du flacon, de ne pas le secouer, afin que l'eau ne se trouble pas.)

Mettez le tuyau précité à la bouche, et soufflez dans l'eau du bocal. Au bout d'un moment de barbottage, l'eau claire se troublera au contact du gaz carbonique expiré des poumons de l'opérateur.

Pour rendre la similitude complète entre la respiration et la combustion, soufflez l'haleine contre une vitre de la fenêtre : Là aussi vous ferez constater la buée provenant de la condensation de la vapeur d'eau exhalée par les poumons.

D'où proviennent ce gaz carbonique et cette eau de transpiration pulmonaire ? Les aliments hydrocarbonés (amidons, féculs, sucres et tous les corps gras) contiennent du charbon et de l'hydrogène. En brûlant dans les cellules de l'organisme animal, ces matières produisent, comme la bougie en combustion, de l'eau et du gaz carbonique avec formation d'énergie (chaleur et mouvement), d'où leur nom d'aliments calorifiques et énergétiques !

Dr PAUL JOMINI, prof., Ecole Normale.

LE DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

DESSIN D'APRÈS NATURE : La tomate et la courge.

Ces deux modèles peuvent être dessinés par les élèves de tous les degrés, et ainsi faire l'objet d'une leçon collective très intéressante pouvant peut-être compléter une leçon de choses.

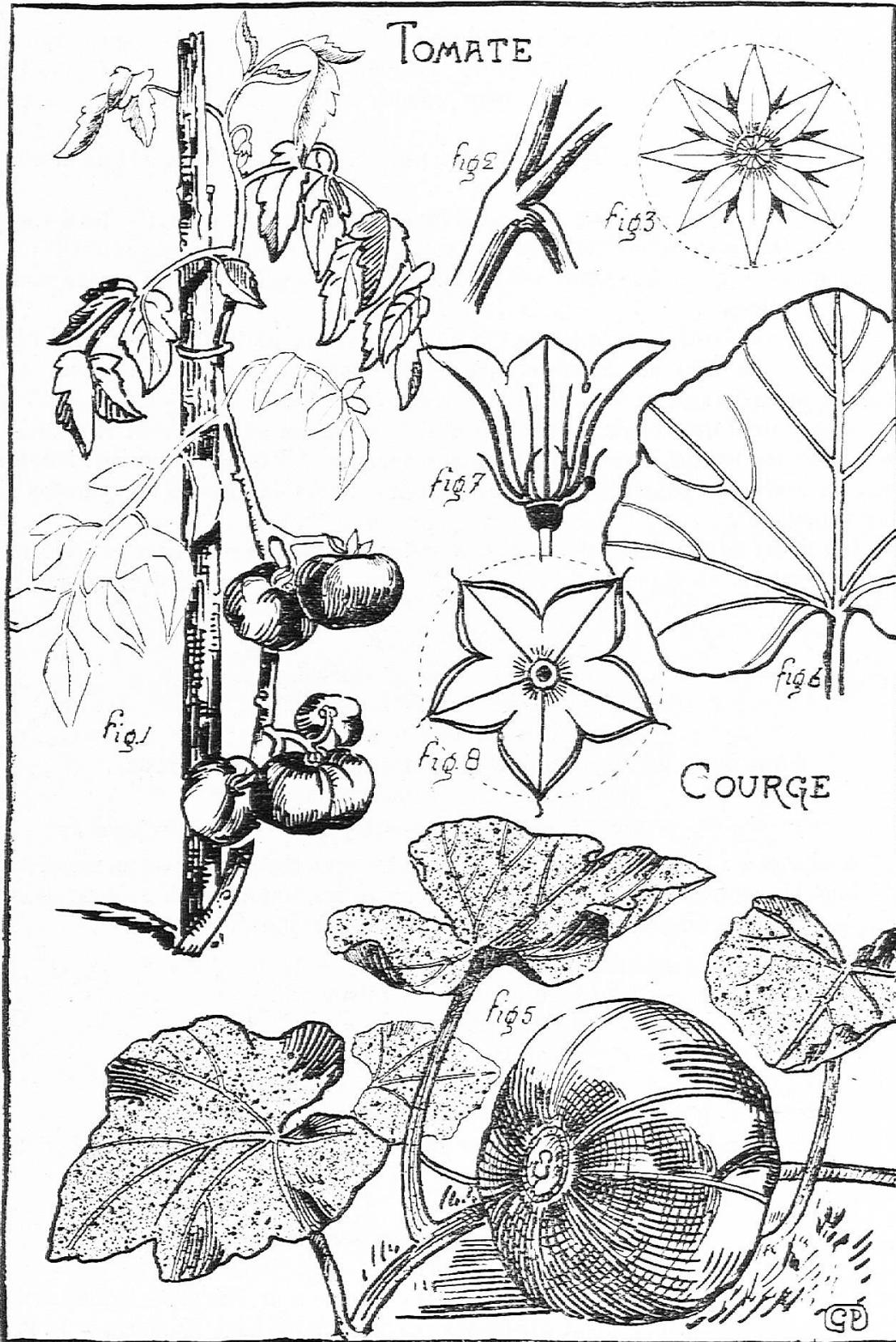
La tomate. — Comme il est assez difficile, surtout dans les villes, d'apporter en classe une plante entière, le maître demandera à ses élèves d'observer attentivement une plante de tomate qu'ils auront à dessiner de mémoire. Cet exercice est excellent pour tous les élèves qui prennent peu à peu l'habitude d'observer attentivement les choses qui nous environnent. C'est surtout un effet d'ensemble qu'il faut demander dans ce genre d'exercice ; puis le maître attirera l'attention sur les détails ; groupement et forme des fruits et des feuilles fig. 1, points d'attache des feuilles et des fruits, si importants dans le dessin d'une plante, voir fig. 2.

La fleur, fig. 3, vue de face forme une jolie étoile à huit branches pouvant être dessinée assez grande et servir aussi de motif type pour la décoration de fonds ou bordures. Sa forme très régulière est une application de l'octogone.

L'étude de la tomate seule convient aux élèves du degré inférieur ; en la faisant modeler préalablement en terre, le dessin n'en sera que plus captivant.

La courge. — Comme pour la tomate, les élèves pourront examiner attentivement une plantation de courges pour faire en classe un croquis de mémoire.

La feuille de fort grande dimension pourra servir de modèle à plusieurs élèves, le modèle étant fixé contre le tableau noir. Pour en trouver les dimensions, les



élèves des degrés supérieur et intermédiaire se serviront du crayon tenu à bout de bras, comme il est indiqué dans le *Guide méthodique*.

Dans la nature, la feuille se présente le plus souvent parallèlement au terrain, fig. 5, aussi les élèves, particulièrement ceux du degré supérieur, essayeront-ils de la dessiner dans cette position (faire tremper la tige dans une bouteille pleine d'eau).

La fleur à 5 pétales, très décorative, peut être dessinée de face et de profil, fig. 7 et 8.

Ombres et couleurs. — En dessinant l'une ou l'autre de ces plantes, les élèves pourront indiquer par des hâchures les ombres principales, puis chercheront un ton général, vert, orangé-jaune ou orangé-rouge se rapportant aux diverses teintes des modèles.

La tomate étant très brillante, le point lumineux doit être assez fort. La couleur de la fleur de tomate est jaune (gomme-gutte); celle de la fleur de courge jaune-orangé, très vif (gomme-gutte et vermillon).

Application décorative. — Les tomates, groupées ou non, peuvent être utilisées avec les feuilles, aux décors de plans verticaux, tels que bordures, frises, etc. La courge, au contraire, se prête mieux aux décors de surfaces horizontales : tapis, plats, etc.

Les fleurs de tomate et de courge se prêtent les unes et les autres aux décors les plus variés.

G. PAYER.

GYMNASTIQUE

*Cours pour l'introduction du Manuel fédéral de gymnastique,
du 26 au 30 août 1917, à Aigle.*

Exemple de leçon normale

d'une durée de vingt minutes pour des élèves de sept à dix ans,
(degrés inférieur et intermédiaire),

pour localités privées de salles de gymnastique. (Température basse.)

Remarques : Il ne doit y avoir aucun arrêt, aucun repos, pendant l'exécution de tous les mouvements, sauf pour les exercices respiratoires qui se font dans n'importe quelle formation. — E. R. = Exercices respiratoires.

1. Marcher en serpentine ; répéter en courant. — E. R.
2. a) fl. les br., — les td. en av., — les baisser.
b) » » », — » » de côté, — »
c) » » », — » » en h., — »
d) lev. la j. g. fl. en av., la td. en av., — la baisser.
e) » » » » » » » en arr., — »
3. Faire courir les Nos 1 à g. autour du cercle, puis les Nos 2 (plusieurs fois).
— E. R.
4. En station ouverte :
a) fl. le haut du torse en arr ; — le redresser.
b) » le torse en av., — le redresser.
c) tour. le torse à g., — redresser, — de même à dr. (les pieds fermés).
5. Courir et saut. librement par-dessus une corde à une haut. de 30 cm. — E. R.
6. Jeu : L'homme noir.

E. HARTMANN.

Edition J.-H. JEHEBER, Genève

25, Rue du Marché, 25

O. S. MARDEN

La JOIE de VIVRE

OU

Comment découvrir le secret du bonheur

Un volume in-12, broché fr. 4, relié fr. 5.50

* * * Ce nouveau volume de l'auteur américain est écrit avec le même entrain, s'inspire de la même confiance de la vie, s'appuie sur la même abondance de faits recueillis dans les milieux les plus divers, et produit sur le lecteur le même effet tonique, on y prend un vrai bain d'électricité, dont on sort tout ragaillardi et prêt à abattre une masse énorme de besogne. Il est vibrant de courage, de force de vie. Il fait du bien, il montre la direction à suivre et donne d'excellents conseils, clairs, simples, pratiques. Et ceux qui le liraient avec le désir de les appliquer à leur vie, avanceraient promptement du côté d'une vie utile, d'un bonheur plus certain.

DU MÊME AUTEUR :

LE SUCCÈS par la VOLONTÉ, broché 4.—; relié 5.50

LES MIRACLES de la PENSÉE, broché 4.—; relié 5.50

YVONNE PITROIS

LES FEMMES de la GRANDE GUERRE, broché 3.50

GUSTAVE DUPIN

La GUERRE INFERNALE. A la mémoire de mon fils, tué par les hommes, j'ai écrit ce livre, et je le dédie à tous mes pauvres frères d'Europe, broché 3.50.

D. ALCOCK

EL-DORADO, 3^{me} édition, avec 8 illustrations hors texte de Frans Masereel
broché 2,50; relié toile 3.50.

M. TABARIÉ

FLOSSETTE, 8^{me} édition, broché 2.50; relié toile 3.50.

Les machines à coudre

SINGER

constituent en tout temps un nouveau modèle,

C A D E A U

à la fois utile et agréable

Expositions universelles

<i>PARIS</i> 1878-1889-1900	<i>St-LOUIS</i> E.U.A. 1904	<i>MILAN</i> 1906	<i>BRUXELLES</i> 1910
	<i>TURIN</i> 1911	<i>PANAMA</i> 1915	

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.

Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement.

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre **LAUSANNE** Casino-Théâtre

Direction pour la Suisse :

Rue Michel Roset, 2, GENEVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue Centrale, 22.

Ch.-d.-Fonds, Place Neuve.

Delémont, r. de la Préfecture, 9.

Fribourg, rue de Lausanne, 64.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison Orsat frères.

Montreux, Grand'rue, 73

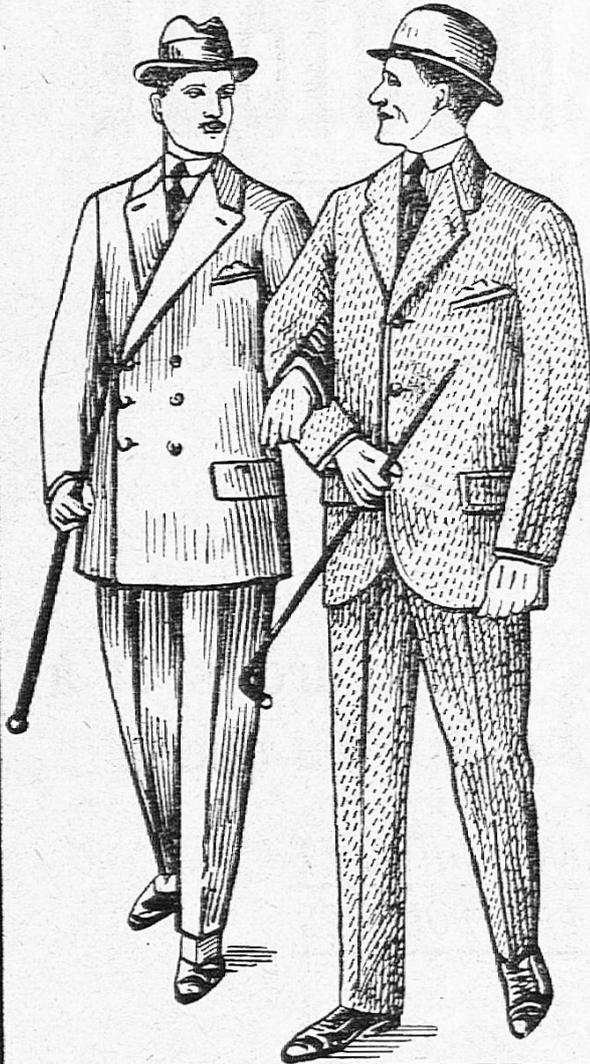
Neuchâtel, rue du Seyon.

Nyon, rue Neuve, 2.

Vevey, rue du Lac, 11.

Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre.

Maier & Chapuis



MAISON MODÈLE

Rue et Place du Pont, Lausanne

VETEMENTS

Façon moderne, sur mesure et confectionnés, pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

PARDESSUS

et

Manteaux de Pluie

CHEMISERIE

et

Sous-Vêtements
Cravates
Bretelles

10 %
au comptant
aux instituteurs
de la S.P.V.



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires

en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS

droits et à
queue

 TRÈS GRAND CHOIX ET
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FÖTISCH FRÈRES
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE
THÉÂTRALE

Prix spéciaux pour
Instituteurs, Pensionnats
et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE
MUSICALE

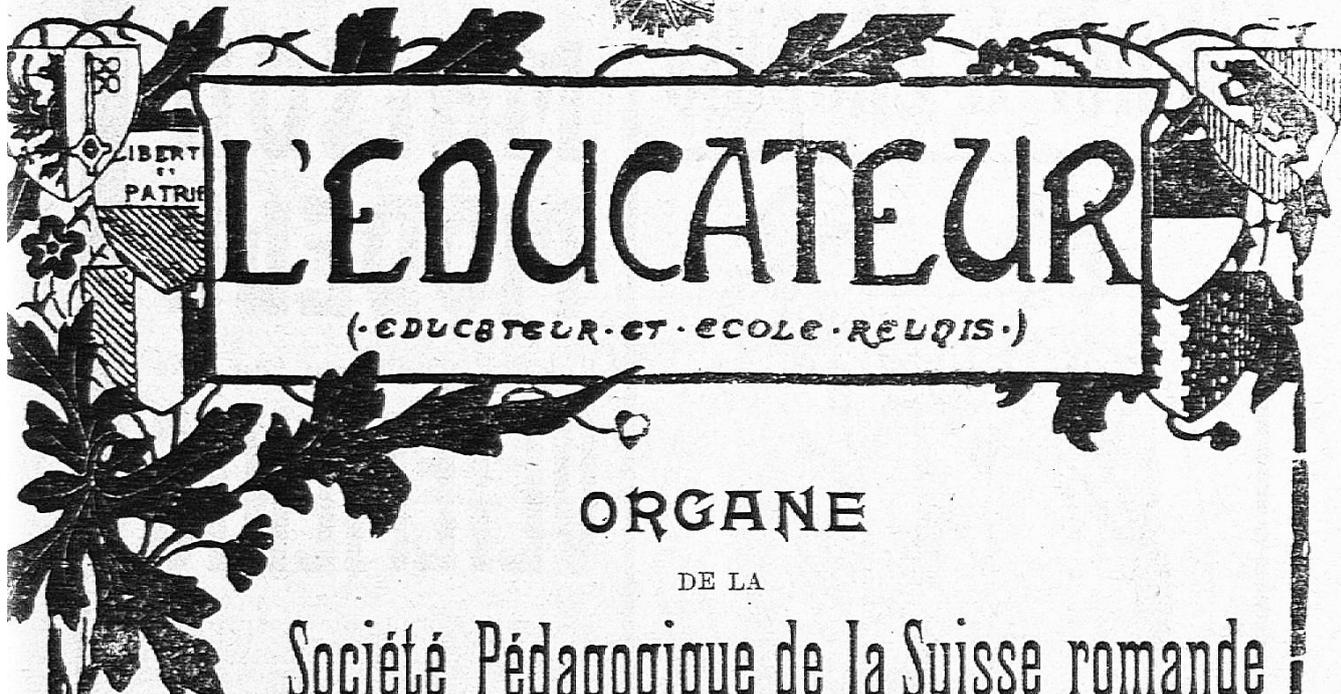
DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

I^{me} ANNÉE. — N° 39.

LAUSANNE — 29 septembre 1917



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·RELIGIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique:

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant: Abonnements et Annonces

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: L. Grobety, instituteur, Vaulion.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Délémont.

GENÈVE: W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50

PRIX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

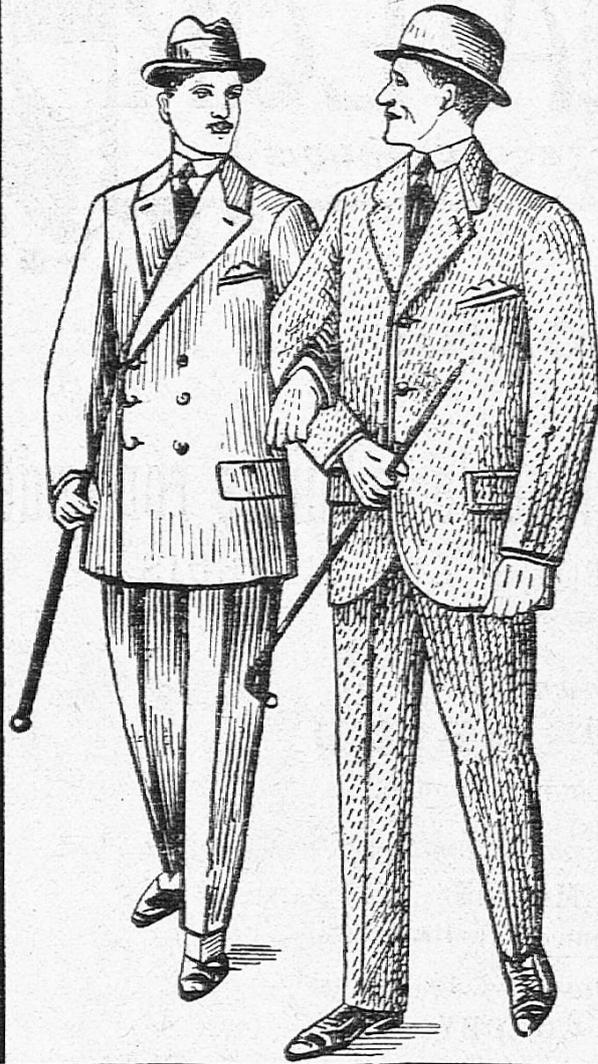
Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



Maier & Chapuis



MAISON MODÈLE

Rue et Place du Pont, Lausanne

VETEMENTS

Façon moderne, sur mesure et confectionnés, pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

PARDESSUS

et

Manteaux de Pluie

CHEMISERIE

et

Sous-Vêtements

Cravates

Bretelles

10 %
 au comptant
 aux instituteurs
 de la S.P.V.



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLÉS DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

Vaud

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Gymnase classique cantonal

Baccalauréat ès lettres

2^{me} session

Inscription et début des examens :

Mardi 9 octobre, à 1 h. 3/4.

Enseignement secondaire

Ecole d'horlogerie de la Vallée de Joux-Le Sentier. — Une place de maître de blancs et de pivotage est au concours.

Traitement initial : 3000 fr.

Augmentations légales. Pension de retraite cantonale.

Entrée en fonctions à fixer d'entente avec le Conseil de l'Ecole.

Adresser les inscriptions avec un *curriculum vitae* au Département de l'instruction publique, 2^e service, jusqu'au 20 octobre 1917, à 6 h. du soir.

Ecole de mécanique. — Yverdon. — Une place de **contre-maître mécanicien est au concours.**

Le titulaire devra connaître parfaitement le travail des machines.

Traitement initial : 2500 fr.

Augmentations cantonales et communales, jusqu'au maximum de 3600 fr. Pension de retraite cantonale. Les postulants pourront être appelés à subir un examen pratique.

Entrée en fonctions, si possible, le 1^{er} novembre 1917.

Adresser les inscriptions, avec un *curriculum vitae*, au Département de l'instruction publique, 2^e service, jusqu'au 5 octobre, à 6 h. du soir.

Examens du brevet de maîtresse secondaire :

Ces examens commenceront le mardi 30 octobre. Adresser les inscriptions, avec les titres et un *curriculum vitae*, au Département de l'instruction publique, 2^e service, jusqu'au 13 octobre, à 6 h. du soir.

Les candidates soumises au nouveau règlement voudront bien indiquer la langue étrangère qu'elles ont choisie et les œuvres étudiées.

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**.

Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1917.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

Librairie PAYOT & C^{IE}, Lausanne

Vient de paraître

COURS DE
MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES
ARITHMÉTIQUE

Théorie et Exercices

par H. ROORDA VAN EYSINGA

Seconde édition revue et refondue. — Un vol. in-16 cart. Fr. 3.

Le **Cours d'Arithmétique** (Théorie et Exercices) de M. HENRI ROORDA, qui vient de paraître, se distingue des ouvrages similaires par le soin extrême avec lequel l'auteur a étudié les nombres entiers. C'est sur les propriétés de ces nombres (il est à peine besoin de le dire) que toute l'arithmétique repose. Craignant par-dessus tout la docilité intellectuelle des écoliers, M. Roorda montre à ceux-ci comment ils peuvent découvrir, sans le secours de personne, les caractères fondamentaux de l'addition, de la soustraction, de la multiplication, de la division et de l'extraction des racines carrées. Les théorèmes concernant ces opérations ne font qu'exprimer les remarques qu'un débutant peut faire en groupant de toutes les manières possibles les unités d'une collection donnée. Les trois premiers chapitres de ce nouveau **Manuel d'Arithmétique** en font un ouvrage tout à fait original. Dans tout le cours du livre, l'auteur s'est d'ailleurs appliqué à donner un sens facilement intelligible aux mots que beaucoup d'écoliers emploient sans les comprendre clairement.

Le volume contient un grand nombre d'exercices pour le calcul mental et pour le calcul écrit. Il sera heureusement complété par un **Recueil de Problèmes** qui sera publié dans trois ou quatre mois.